

VILLE DE DOMENE : UN EXEMPLE DE MULTIPLES INTERVENTIONS VISANT LA REQUALIFICATION ET LE SOUTIEN DU PARC PRIVE

La volonté municipale de reconquête du centre bourg historique s'est structurée autour d'une triple action :

- opération RHI pour l'îlot insalubre, relogement des ménages concernés,
- accompagnement des particuliers pour mise en œuvre du traitement de lutte contre les termites en cohérence avec les interventions publiques
- opération ravalement de façades pour parachever l'intervention.

L'année 2005 a été marquée de surcroît par des inondations qui ont affecté en particulier un quartier mixte habitat social et accédants. En réponse à cette catastrophe, la Commune a bénéficié du dispositif de MOUS Sinistrés mis en place par l'État, le Conseil Général et la Métro (Agglomération Grenobloise).



Commande

Ville de Domène, sauf pour la MOUS Sinistrés
Etat – Conseil Général de l'Isère : pour la MOUS Sinistrés

Opérateur

PACT Isère

Objectifs

Le développement sur le mode péri-urbain de cette commune de l'agglomération grenobloise avait laissé au fil des années le centre ancien totalement déqualifié. La prolifération de termites sur la commune avait aggravé cette situation. Réhabiliter l'îlot central devenu insalubre était une priorité municipale. La combinaison de plusieurs procédures a permis d'y parvenir.

Démarche et savoir faire PACT

Le Pact de l'Isère est donc intervenu à différentes reprises :

↳ Pour le projet de requalification globale du centre ancien :

- Afin de **traiter l'îlot insalubre dans le cadre d'une RHI (Résorption d'Habitat Insalubre)** : Diagnostic et accompagnement de la collectivité et des particuliers pour mettre en œuvre le dossier global et les demandes individuelles, ainsi que le relogement des particuliers concernés.
- Le **traitement de lutte contre les termites** a nécessité d'organiser les particuliers en association afin de consulter des entreprises spécialistes pour dresser l'état parasitaire des logements puis procéder à leur traitement. Outre l'obtention de prix favorables au bénéfice des particuliers, ainsi que l'accompagnement à la constitution de dossiers ANAH pour ce traitement, l'animation conduite par la Pact a permis une intervention auprès des particuliers coordonnée avec celle menée sur les équipements publics.
- **Ravalement de façades** afin de parachever la dynamique de réhabilitation et d'obtenir un résultat homogène : étude -prescriptions et colorimétrie- et animation de la campagne auprès des particuliers

↳ Pour la poursuite de la requalification :

- **Repérage des situations d'indécence et d'insalubrité** dans l'habitat ancien : qualification des dysfonctionnements en partenariat avec la DDASS
- Procédure de péril : situation ponctuelle

↳ Suite aux inondations d'août 2005 :

- MOUS Relogement des Sinistrés (phase d'urgence d'un mois, et phase transitoire de 8 mois) : évaluation des dégâts provoqués par la catastrophe, accueil et écoute des particuliers, suivi des relogements, évaluation de l'opportunité d'une procédure d'OPAH Sinistrés.

Résultats obtenus

Ce partenariat avec la Ville se poursuit aujourd'hui. Il se structure à travers des missions de repérage des situations d'indécence et d'insalubrité, de procédures de péril, d'information logement des particuliers.